



COMMUNIQUÉ DE LA CGTR

Franchises médicales : la CGTR dénonce une nouvelle attaque contre les malades et notre Sécurité sociale

Une nouvelle fois, le Gouvernement profite du mois d'août pour annoncer discrètement de nouvelles mesures d'économies sur l'Assurance maladie.

Après avoir annoncé 3 milliards d'euros d'économies supplémentaires pour le budget 2027, dont 1 milliard sur la Sécurité sociale, le Gouvernement envisage notamment le doublement des plafonds des franchises médicales et des participations forfaitaires ainsi qu'une baisse des remboursements de certains médicaments.

Moins de remboursements, plus de reste à charge

Pour la Confédération Générale des Travailleurs de La Réunion (CGTR), ces mesures auront une conséquence directe : faire payer davantage les malades. Moins de remboursements, c'est davantage de reste à charge pour les assuré·es et un risque accru de renoncement aux soins pour les personnes les plus fragiles.

Présenter ces mesures comme un moyen de « responsabiliser » les patient·es est inacceptable.

Être malade n'est pas un choix. Se soigner n'est pas un luxe.

À La Réunion, une charge supplémentaire pour les familles

À La Réunion, alors que les ménages subissent déjà fortement la hausse du coût de la vie, augmenter encore les dépenses de santé directement supportées par les assuré·es constitue une nouvelle injustice.

La CGTR refuse que les travailleuses et travailleurs, les retraité·es, les privé·es d'emploi et leurs familles aient à choisir entre leurs dépenses essentielles et leur santé.

L'accès aux soins doit rester un droit pour toutes et tous, quels que soient les revenus.

Transférer vers les mutuelles n'est pas une économie

Faire supporter davantage de dépenses aux complémentaires santé ne règle rien.

Ce que la Sécurité sociale ne rembourse plus sera payé autrement par les salarié·es et les familles, notamment à travers l'augmentation des cotisations des mutuelles. Il ne s'agit donc pas d'une économie, mais d'un transfert de charges vers les assuré·es.

La CGTR dénonce également toute volonté de faire adopter ces mesures par décret et sans véritable débat.





Notre Sécurité sociale repose depuis 1945 sur un principe fondamental de solidarité. Elle doit être renforcée et non affaiblie par des politiques comptables qui font toujours payer davantage celles et ceux qui ont besoin de se soigner.

La CGTR exige l'abandon de toute nouvelle augmentation des franchises médicales et des participations forfaitaires.

La santé n'est pas une variable d'ajustement budgétaire.

Notre Sécurité sociale est un bien commun : défendons-la !

Saint-Denis, le 20 août 2026

Le Secrétaire Général
Jacky BALMINE

**CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
DE LA REUNION**

144 Rue du Général de Gaulle BP 80829
97476 Saint-Denis Cedex
Tél: 0262 90 93 40 • Fax : 0262 20 36 63
- Courriel : cgtreunion@wanadoo.fr

